



Ville de Bernay
Délibération : 06
Conseil du 22 juillet 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUILLET 2020 -

Délibération n° 33-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DITTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Claudine HEUDE ; Françoise TURMEL à Thierry JOSSÉ ; Pierre BIBET à Pascal SEJOURNE ; Jérôme VARANGLE à Mickaël PEREIRA ; Dominique BETOURNE à Marie-Lyne VAGNER ; Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER.

Absents : Sara FERAUD, Françoise TURMEL, Pierre BIBET, Jérôme VARANGLE, Dominique BETOURNE, Julien LEFEVRE.

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

**BUDGET – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 POUR LE
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET POUR SON BUDGET ANNEXE :
SERVICE DES EAUX**

EXPOSE DES MOTIFS :

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Pour cette année, compte-tenu de la crise sanitaire, cette date a été reportée au 31 juillet.

De plus, le vote de l'assemblée délibérante doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, et transmis au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption. Par

dérogation à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le trésorier municipal, est conforme au compte administratif de la commune pour son budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2019. Seul un écart persiste sur la reprise des résultats antérieurs, le trésorier n'ayant pas intégré les résultats du budget annexe « service éducation jeunesse » au budget principal de la ville pour motif qu'une erreur technique a été constatée sur une délibération du conseil municipal de Bernay de décembre 2018.

DELIBERATION :

- VU** l'article L.1612-12 du CGCT fixant la date limite de vote du compte administratif et du compte de gestion,
- VU** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,
- VU** la reprise par le trésorier municipal dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- VU** les pages 22 et 23 des comptes de gestion, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes (jointes en annexes),

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** les comptes de gestion 2019 du trésorier municipal pour les budgets suivants :
 - budget principal ;
 - budget annexe – service des eaux.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire



Marie-Lyne VAGNER

ANNEXES

027046
TRES. BERNAY



II-1
Exercice 2019

25600 - BERNAY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 316 201,13	16 515 647,81	23 831 848,94
Titres de recettes émis (b)	3 239 678,12	14 440 466,13	17 680 144,25
Réductions de titres (c)		262 778,30	262 778,30
Recettes nettes (d = b - c)	3 239 678,12	14 177 687,83	17 417 365,95
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 316 201,13	16 515 647,81	23 831 848,94
Mandats émis (f)	4 290 739,52	13 032 235,56	17 322 975,08
Annulations de mandats (g)	113 088,85	330 690,44	443 779,29
Dépenses nettes (h = f - g)	4 177 650,67	12 701 545,12	16 879 195,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 476 142,71	538 170,16
(h - d) Déficit	937 972,55		

027046
TRES. BERNAY



Etat II-2
Exercice 2019

25600 - BERNAY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-964 119,91		-937 972,55	482 644,76	-1 419 447,70
Fonctionnement	2 462 653,06	1 168 707,44	1 476 142,71	973 592,80	3 743 681,13
TOTAL I	1 498 533,15	1 168 707,44	538 170,16	1 456 237,56	2 324 233,43
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
25605-BERNAY -SCE EDUCATION JE					
Investissement	19 964,54				19 964,54
Fonctionnement	5 179,88				5 179,88
Sous-Total	25 144,42				25 144,42
TOTAL II	25 144,42				25 144,42
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
25601-BERNAY - SERVICE DES EAU					
Investissement	105 599,77		-2 189,51		103 410,26

[illegible]

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 371 686,04	2 726 716,27	4 098 402,31
Titres de recettes émis (b)	221 233,42	1 574 360,81	1 795 594,23
Réductions de titres (c)		143 957,22	143 957,22
Recettes nettes (d = b - c)	221 233,42	1 430 403,59	1 651 637,01
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 371 686,04	2 726 716,27	4 098 402,31
Mandats émis (f)	223 422,93	1 612 985,95	1 836 408,88
Annulations de mandats (g)		284 161,16	284 161,16
Dépenses nettes (h = f - g)	223 422,93	1 328 824,79	1 552 247,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		101 578,80	99 389,29
(h - d) Déficit	2 189,51		

25601 - BERNAY - SERVICE DES EAUX

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BERNAY - SERVICE DES EAUX					
Investissement	105 599,77		-2 189,51		103 410,26
Fonctionnement	1 204 116,27		101 578,80		1 305 695,07
Sous-Total	1 309 716,04		99 389,29		1 409 105,33
TOTAL III	1 309 716,04		99 389,29		1 409 105,33
TOTAL I + II + III	1 309 716,04		99 389,29		1 409 105,33